

Affaiblir, délégitimer Puis permission de dézinguer les agents de l'inspection du travail

C'est connu pour que la violence prospère, il faut un terrain propice. On commence par ne pas voir, la nier, puis on laisse faire quand on ne l'encourage pas carrément.

Pour qu'une violence s'exprime librement contre une institution, il faut commencer par l'affaiblir, la délégitimer pour que les auteurs se sentent pleinement en confiance et libres de leur acte.

Affaiblir

Le ministre du travail ne recrute plus depuis des années. Le plan Sapin a permis de supprimer le corps des contrôleurs du travail et ainsi stopper bon nombre de recrutements, le ministère ne remplace plus les départs à la retraite.

La DGT sort de son chapeau maintenant une vieille note de bas de page d'un rapport de l'OIT pour en faire une norme, pour justifier les suppressions de postes et ramener ainsi à un quota de 10 000 salariés par agent de contrôle.

La pénurie de personnel est criante dans plusieurs régions, ainsi en IDF le taux de vacance de poste est de 25 %. Comment assurer le service minimum auprès des salariés auprès cela ? Comment ne pas faire de déçu.es du service public ?

S'ajoute à cela que le ministère du travail n'a jamais défendu une politique pénale en droit

social laissant ainsi pourrir les procédures dressées par l'inspection du travail.

Délégitimer, discréditer

La ministre du travail déclare à la radio à moment de grande écoute que les courriers d'observation, premier moyens de suite de l'inspection, n'engagent que leur auteur et non l'institution, que ces courriers n'auraient aucune valeur contraignante !

Elle est rejointe sur ce point par la DGT censée veiller sur l'inspection du travail. Cette position écrite est adressée à l'employeur (la SNCF) derrière le dos des agents, et ceci est malheureusement habituel.

Le Président Emmanuel Macron au forum de BPI France le 10 octobre déclare aux entrepreneurs en parlant des agents du fisc et de l'inspection du travail « *vous pouvez le dire de ma part, quand quelqu'un arrive et pour la première fois vous met une douille, vous dit je vous mets tout de suite des pénalités plein pot, vous pourrez lui dire j'ai vu le président de la république il nous a dit qu'il y a le droit à l'erreur ! S'ils ne sont pas au courant vous m'écrivez ! et ce sera corrigé !* »

Derrière cette jolie métaphore filée militaire, on a compris : on vous attaque, ripostez, c'est de la légitime défense ! C'est donc tout logiquement qu'après cela, un animateur télé peut, décomplexé attaquer une inspectrice du

travail publiquement à la radio lundi 28 octobre 2019.

Stephane Bern a pu dire tranquillement que le retard du chantier de Notre DAME est causé par le *principe de précaution*¹, que l'inspectrice *fait du zèle*, à tel point que les ouvriers démissionnent. Quand on lui demande d'où lui vient cette information, il ricane *c'est pas son mari enfin plus exactement son compagnon* qui lui a dit mais les responsables et les ouvriers du chantier (laissant entendre par là qu'il a des sources bien placées !)

Il finit sa belle attaque par de l'outrage et de la diffamation, derrière tout ça « c'est une polémique politique visant à empêcher la reconstruction de la cathédrale ».

Temps béni pour les adeptes de l'ironie. Après l'accident à l'usine LUBRIZOL, il est demandé à l'Etat ce qu'il fait pour empêcher ces accidents ? Les pressions se multiplient pour que les agent.es de l'inspection du travail contrôlent les sites Seveso en toute urgence. Mais attention imprudente, imprudent ne va pas écrire que le problème de sécurité n'est pas réglé, que le danger est avéré et que le droit de retrait pourrait être exercé !

Les attaques contre les agents de contrôle sont devenues banales. Le dernier bilan des incidents de contrôle du ministère le montre clairement. Ainsi, il peut être constaté qu'il y a un incident de contrôle déclaré tous les 6 jours en France.

Les agent.es de contrôle connaissent les obstacles aux contrôles en tout genre : être empêché d'entrer ou être contraint de sortir

1. En bonus les premières phrases du sous chapitre plomb du *Code du travail pour les nuls* : La toxicité du plomb est avérée depuis bien longtemps, c'est même la première maladie professionnelle inscrite au tableau « *Les mesures d'hygiène doivent être draconiennes* » selon l'INRS, un autre zélé !

de la boîte, les outrages : *vous êtes des agents zélés, dévoyés ...* des outrages publics « *les bouffons de l'inspection* » pour le plus gentil, les insultes de toute nature racistes, sexistes, les intimidations et menaces en tout genre (plaintes diffamatoires auprès du ministère ou du procureur, pneus crevés, recherche sur la vie privée et le domicile privé...), les menaces de coups, les agressions physiques, au pire les assassinats comme à Saussignac en 2004.

Et pourtant ces incidents de contrôle sont très largement sous déclarés.

Quel.le agent.e n'a pas entendu malheureusement de ces chef.fes « *ça fait partie du métier, faut s'habituer* » ou « *vous avez le cuir épais, vous allez surmonter cela* » ? Ou des excuses du genre *l'employeur est à bout, il est en souffrance*.

Quel.le agent .e n'a pas arrêté de déclarer les incidents de guerre las.se de devoir d'abord démontrer qu'il/elle ne l'a pas cherché, qu'il/elle ne l'a pas provoqué, qu'il/elle est resté.e *courtois en toutes circonstances* ?

Quel.le agent.e n'a pas abandonné les poursuites faute de soutien actif de la hiérarchie pour qu'au minimum le parquet poursuive les procédures pour obstacle, outrage ou violence ? **Ces attaques sont inadmissibles et doivent cesser !**

**Nous apportons notre soutien aux collègues
attaqué.es**

**Nous demandons un vaste plan de
recrutement et une véritable réponse
judiciaire aux procédures pénales de
l'inspection et notamment face aux obstacles
et incidents de contrôle**

**Nous appelons les agent.es de contrôle à
déclarer tous les incidents de contrôles et de
faire valoir leur droit à la protection
fonctionnelle**